

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20240604-24-54b-Al Date de télétransmission : 04/06/2024 Date de réception préfecture : 04/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 23 mai 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents:

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Eléonore MORENO Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Nancy LE FOLL, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Philippe ROGER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER).

Absents Excusés:

Thierry BESSE

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39 présents : 28 représentés : 10

absents: 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Marie-Christine CRIBIER est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20240604-24-54b-Al Date de télétransmission : 04/06/2024 Date de réception préfecture : 04/06/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

Délibération n°24-54

DGS: Nathalie COLUCCI

Service: Finances

Affaire suivie par Gwendaline BOYER

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1612-12, L. 1612-13 et L. 2121-31,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération n°23-39 du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023,

VU la délibération n°23-142 du 29 novembre 2023 approuvant la décision modificative n°1,

CONSIDERANT le compte de gestion 2023 de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT l'avis de la commission budgétaire qui s'est tenue le 21 mai 2024,

CONSIDERANT le rapport du Maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

« Le Maire s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales »

APPROUVE le compte administratif 2023 de la Commune, arrêté à :

Section de Fonctionnement

Recettes: 54 003 841,81 €
Dépenses: 45 258 141,75 €

Soit un excédent en fonctionnement pour l'exercice 2023 de : 8 745 700,06 €

ajouté sur le site de la ville le : 7 juin 2024

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20240604-24-54b-Al Date de télétransmission : 04/06/2024 Date de réception préfecture : 04/06/2024

Section d'Investissement

Recettes: 9 410 512,43 €
Dépenses: 10 027 953,86 €

• Soit un déficit en investissement pour l'exercice 2023 de : - 617 441,43 €

Restes à réaliser : - 2 295 131,90 €

(dépenses : 3 236 613,90 € - recettes : 941 482,00 €)

Soit un déficit total pour la section d'investissement de : - 2 912 573,33 €

Laissant apparaître un excédent global toutes sections confondues de :

8 745 700,06 € - 2 912 573,33 € = 5 833 126,73 €

VOTE

Pour: 31

Contre : 2 (Mme Le Foll, M. Zlowodzki) Abstention : 4 (Mmes Rolly, Schlatter,

MM Chollet, Lamaoui)

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20240604-24-54b-Al Date de télétransmission : 04/06/2024 Date de réception préfecture : 04/06/2024

MAIRIE STE GENEVIEVE DES BOIS-BUDGET PRINCIPAL STE GENEVIEVE DES BOIS -CA-2023

V - ARRETE ET SIGNATURES BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL STE GENEVIEVE DES BOIS	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 3 5 Nombre de membres présents : 2 8 Nombre de membres représentés: 10 Nombre de suffrages exprésentés : 3 4 VOTES :

Pour: 31 Contre: 2 Abstentions: 4

Date de convocation: 23 mai 2024

Présenté par le Maire

A Sainte Genevieve des Bois, le 29 mai 2024

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire, A Sainte Geneviève des Bois, le 29 mai 2024

Les membres du Conseil Municipal,

ajouté sur le site de la ville le : 7 juin 2024

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20240604-24-54b-Al Date de télétransmission : 04/06/2024 Date de réception préfecture : 04/06/2024

Mme FERROUDJI

M. CHAUVEAU

Mme BARTOLI

Mme AREL

Mme BUSSON

M. ZLOWODZKI

Mme SCHLATTER

M. MARTINS

405

Mme MORENO

Mme QADHI

M. BESSE

M. LAMAOUI

Mma QUESNEL

M. PANTER

M. SIMON

Mmc/LE/FOLL

Mme ROLLY

345-8015 97

M, CHOLLET

A Sainte Geneviève des Bois, le 4 30 in 2024